



**DECENTRALISATION
NON à la disparition
du Ministère de la culture en région**

Le vote de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles en décembre 2013 permet à une collectivité territoriale de demander une délégation de compétences exercées jusque-là par l’État, **dont la culture** . Certaines régions ont fait savoir leur volonté de récupérer tout ou partie du champ culturel des DRAC. La prochaine loi de décentralisation qui passera au parlement en avril prochain pourrait aggraver la situation.

Les personnels des DRAC se mobilisent pour affirmer :

- que le risque est optimal de voir les services déconcentrés du Ministère de la Culture faire l’objet d’un découpage à la carte ;
- pour exprimer leur fort attachement à un service culturel de qualité, basé sur des expertises reconnues et sur leurs valeurs indéniables d’équité et d’impartialité, dans une grande proximité avec tous les acteurs locaux ;
- pour réaffirmer le maintien de l’exception culturelle et un égal accès à l’art et à la culture pour tous les citoyens.

Plus que jamais, seule la solidarité permettra le maintien du Ministère de la culture et de ces valeurs partagées

**DECENTRALISATION
NON à la disparition
du Ministère de la culture en région**

Le vote de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles en décembre 2013 permet à une collectivité territoriale de demander une délégation de compétences exercées jusque-là par l’État, **dont la culture** . Certaines régions ont fait savoir leur volonté de récupérer tout ou partie du champ culturel des DRAC. La prochaine loi de décentralisation qui passera au parlement en avril prochain pourrait aggraver la situation.

Les personnels des DRAC se mobilisent pour affirmer :

- que le risque est optimal de voir les services déconcentrés du Ministère de la Culture faire l’objet d’un découpage à la carte ;
- pour exprimer leur fort attachement à un service culturel de qualité, basé sur des expertises reconnues et sur leurs valeurs indéniables d’équité et d’impartialité, dans une grande proximité avec tous les acteurs locaux ;
- pour réaffirmer le maintien de l’exception culturelle et un égal accès à l’art et à la culture pour tous les citoyens.

Plus que jamais, seule la solidarité permettra le maintien du Ministère de la culture et de ces valeurs partagées